



Ivry-sur-Seine, le 02/12/2010

Concertation sur le projet de reconstruction du centre de traitement des déchets d'Ivry Paris XIII

Dimensionnement du futur centre

Note à l'attention des partenaires de la concertation

Le Collectif 3R a souhaité avoir une vue d'ensemble synthétique des implications des modifications introduites par le Syctom lors de la phase de concertation au jour du 19/11/2010. Ainsi, les prévisions démographiques, de prévention, de collectes sélectives et de capacités de traitement ont été mises en perspective avec les objectifs publics d'ici 2023.

Ces calculs montrent qu'en appliquant de manière raisonnable les objectifs publics, et en mutualisant quelques UIOM proches du territoire du SYCTOM et actuellement utilisées par le SYCTOM, la reconstruction de l'UIOM d'Ivry ne sera non seulement pas nécessaire (le SYCTOM dispose de capacités d'incinération largement suffisantes sur son territoire), mais également contraire à la loi Grenelle 2, instituant une limite de 60% à l'enfouissement et à l'incinération des déchets ménagers et assimilés.

Par ailleurs, dans le souci de faire une proposition constructive dans le cadre de la démarche de concertation, le Collectif 3R a élaboré un scénario "de compromis", qui reprend les prévisions démographiques du SYCTOM telles qu'elles étaient présentées lors du Débat public, ainsi que les objectifs de collectes sélectives du PREDMA, un objectif raisonnable de prévention, et l'optimisation des capacités de traitement via la poursuite des mutualisations existantes.

Le dossier ci joint se compose donc:

- D'un tableau excel présentant les calculs réalisés
- D'un document n°1 - cette note commente le tableau excel gris intitulé "Récapitulatif des implications du scénario présenté par le SYCTOM lors de la concertation sur les installations de tri et de traitement en 2023"
- D'un document n°2 - cette note commente le tableau excel orange intitulé "Scénario alternatif présenté par le Collectif 3R et ses implications sur les installations de tri et de traitement du SYCTOM en 2023".

Récapitulatif des implications du scénario présenté par le Syctom lors de la concertation sur les installations de tri et de traitement en 2023

Population 6 152 000 habitants Prévention 2009-2023 -7,7% ratio OM 2023 377,6

2 322 995

Ordures Ménagères (en tonnes)							
2 322 995							
Verre	matériaux secs hors verre		Bio déchets	OMR			
30,3	47,6		3,3	296,4			
186 406	292 835		20 302	1 823 453			
Recyclage	Recyclage	Incinération	TMB biodéchets	TMB Ivry	TMB Romainville		
186 406	244 517	48 318	20 000	490 000	315 000		
Reste OMR = 1 823 453 – 315 000 – 490 000							
1 018 453							
Total TMB				UIOM sarcelles	UIOM Ivry	UIOM St Ouen	UIOM Isséanne
805 000				0	350 000	605 000	460 000

taux de collecte sélective du Syctom en 2023	21,7%
taux de collecte sélective visé par le PREDMA	23,2%
taux de collecte sélective réel au niveau national en 2007	19,0%

Capacité libre des UIOM = Somme capacité totale UIOM - OMR restant à traiter
396 547

Adéquation UIOM capacité / besoin

FCR Ivry	240 000
FCR Romainville	77 000
Refus de tri	48 318
total	365 318
Bilan adéquation (vides de fours) = capacité libre - FCR – refus de tri	31 229
Capacité UIOM en réserve (St-Thibault, Argenteuil, Sarcelles)	25 000
	45 000
	40 000

Besoins en tri (hors verre et encombrants) 292 835
Capacités de tri (hors verre et encombrants) 260 000
Sous capacités de tri -32 835

Tonnages orientés vers une filière de valorisation matière et organique	
Verre	186 406
Matériaux secs hors verre	244 517
Biodéchets	20 000
Recyclage Ivry	30 000
Recyclage Romainville	15 000
Ferailles issues des mâchefers (2,5% des tonnages incinérés)	26 242
Total	522 165

Tonnages orientés vers une filière d'incinération et d'enfouissement	
UIOM sarcelles	0
UIOM Ivry	350 000
UIOM St Ouen	605 000
UIOM Isséanne	460 000
Refus de compost issu du TMB Romainville (enfouissement)	80 000
Refus de compost issu du TMB Ivry (enfouissement)	40 000
Total	1 535 000
Part des OM orientée vers une filière d'incinération et d'enfouissement	66%

Part des OM orientée de façon sûre vers une filière de recyclage ou valorisation organique	22%
FFOM Ivry	180 000
FFOM Romainville	143 000
Part des OM orientée vers une filière de recyclage ou valorisation organique en considérant un respect total des normes compost	36%

limite de la loi Grenelle II pour l'Île de France : 60%

Rappel objectifs grenelle sur DMA 45% en 2015

en 2023



DOCUMENT N°1

Note explicative concernant le scénario du SYCTOM dans le cadre de la concertation sur la reconstruction du centre de traitement des déchets d'Ivry – Paris XIII

Ivry-sur-Seine, le 02/12/2010

Le Collectif 3R prend acte des évolutions concernant le dimensionnement du centre de traitement des déchets d'Ivry-Paris XIII présentées par le SYCTOM à ce jour dans le cadre de la concertation et les a réunies sous la forme d'un tableau « synoptique » afin d'avoir une vision d'ensemble sur ce qu'elles impliquent à l'échelle du territoire du SYCTOM.

Justification de l'hypothèse retenue concernant la population

Le Collectif 3R a repris les chiffres présentés par le SYCTOM dans sa réponse aux questions du Collectif 3R le 28 octobre 2010. A noter que ce nouveau chiffre représente une hausse de 242 000 habitants par rapport aux prévisions démographiques déjà élevées et contestables présentées par le SYCTOM dans le cadre du Débat Public.

Justification de l'hypothèse retenue concernant les collectes sélectives

A partir de l'estimation des OMR en 2023 faite par le SYCTOM (296,3 kg / an), les chiffres concernant les collectes sélectives hors verre et la collecte sélective du verre ont été calculés selon une application en valeur absolue des ratios définis par le PREDMA pour 2019. En effet, le SYCTOM a indiqué lors de la réunion du 4 novembre 2010 qu'il s'y conformerait.

Selon les réponses apportées par le SYCTOM le 18 novembre 2010 à la demande de clarification du Collectif 3R concernant l'évolution des collectes sélectives en 2019 et 2023, l'hypothèse d'une stagnation a été confirmée.

Par ailleurs, concernant les collectes sélectives de bio-déchets exigées par la loi Grenelle II, le Collectif 3R note que le SYCTOM n'a présenté à ce jour qu'une prévision de 20 000 tonnes / an (projet de Blanc Mesnil), sans rien proposer de précis concernant Ivry (les projections variant entre 5 000 et 40 000 tonnes / an). En termes de ratio, ceci représente 3 kg / habitant de collectes sélectives de bio déchets en 2023.

De même, toujours selon les réponses apportées par le SYCTOM le 18 novembre 2010 à la demande de clarification du Collectif 3R concernant le taux de refus des collectes sélectives hors verre dans les centres de tri du SYCTOM en 2023, il s'avère que ce taux est de 16,5 %, ce qui est supérieur à l'objectif fixé par le PREDMA pour 2019 (15 % maximum). Les refus de tri sont incinérés.

Justification de l'hypothèse retenue concernant la prévention des déchets

Le Collectif 3R regrette vivement qu'après avoir finalement présenté une application stricte des objectifs régionaux de collectes sélectives, le SYCTOM ait finalement réduit la prévention :

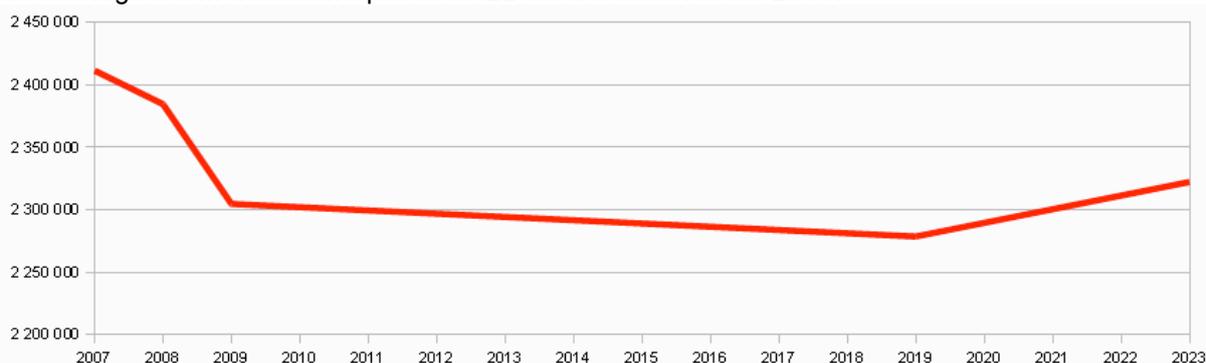
- le taux affiché de 7,7 % est inférieur aux relevés effectués sur le territoire de la région ou du SYCTOM par le passé (exemple : diminution des OM de près de 7 % sur la période 2000-2008 constatée au niveau francilien selon p. 11 du tableau de bord 2008 de l'ORDIF)
- le taux de prévention considéré par le SYCTOM sur une période de 14 ans est plus faible que l'ensemble des objectifs réglementaires élargis sur la même période ou les récentes analyses du CREDOC.

Ce taux de prévention de 7,7 % est d'autant plus regrettable que lors de la réunion de concertation du 30 septembre 2010, la Région Ile de France a rappelé que l'objectif de prévention du Grenelle (-7 % entre 2009 et 2014) « se décline dans des programmes locaux avec des engagements contractuels. Par ailleurs, l'obtention de subventions pour les collectivités est conditionnée par l'objectif de 7 % de réduction des déchets. Enfin, l'objectif du SYCTOM qui a souhaité que 100 % de son territoire (...) soit couvert par un programme local de prévention apporte une garantie pour respecter cet objectif de -7 % ».

Ainsi, si l'objectif de -7 % est atteint entre 2009 et 2014, cela signifie que le SYCTOM ne compte plus déployer aucun effort de prévention après 2014.

Territoire	IdF (Ordif)	Syctom	Loi Grenelle	PREDMA	PREDMA	Credoc Scénario Avec REP	Syctom (retenu pour Le projet d'UOM)
	2000-2008	2007-2009	2009-2014	2005-2019	2014-2019	2009-2016	2009-2023
Période	8 ans	3 ans	5 ans	14 ans	5 ans	7 ans	14 ans
Prévention	-12,0%	-4,6%	-7,0%	-14,7%	-7,5%	-7,4%	-7,7%

En terme de tonnage, le Collectif 3R précise que malgré l'augmentation de la population, le PREDMA prévoit une diminution des OM de - 8,8 % sur une période de 14 ans en Ile de France. Les données fournies par le SYCTOM laissent apparaître une augmentation de + 0,8 % sur une période de 14 ans. De plus, le tonnage prévu pour 2023 par le SYCTOM serait supérieur au tonnage d'OM déterminé par le CREDOC à échéance de 2016.



Evolution des tonnages collectés sur le territoire du SYCTOM (communes OM non-déversantes incluses) entre 2007 et 2009 selon les données des rapports annuels et pour 2019 et 2023 selon les dernières prévisions du SYCTOM

Justification des hypothèses relatives aux capacités de traitement (TMB, incinération, enfouissement)

L'approche du Collectif 3R a été de faire la différence entre les capacités prévues des centres de traitement et les besoins de traitement (OMR, FCR, refus de tri).

Le Collectif 3R a conservé dans la liste des capacités de traitement à disposition du SYCTOM en 2023 l'incinérateur de Sarcelles et celui d'Argenteuil, pour les raisons suivantes :

- Souci de mutualiser au maximum les équipements disponibles sur le territoire régional,
- Souci de « solidarité territoriale » prônée par le SYCTOM,
- Principe de proximité (par exemple, les 4 communes de Pierrefitte-sur-Seine, Stains, Dugny, La Courneuve qui sont plus proches de Sarcelles que de St Ouen)

Conclusions

- Avec la reconstruction de l'incinérateur d'Ivry-Paris XIII, le SYCTOM créera une sur-capacité (vides de four au sein de ses propres installations) en 2023 de l'ordre de 30 000 tonnes / an, à laquelle il faut ajouter les vides de four créés au sein des installations extérieures au SYCTOM (Sarcelles, Argenteuil, Saint Thilbault) qui porteraient le total à 140 000 tonnes environ.
- L'objectif fixé par le Grenelle I d'orienter 45 % des déchets collectés par le service public vers des filières de recyclage ou de valorisation matière n'est pas atteint en 2023, et le SYCTOM incinérera et enfouira 66 % des OM collectées sur son territoire ;
- A noter par ailleurs que les capacités de tri des collectes sélectives du SYCTOM sont insuffisantes et le seront encore davantage en 2023 : en 2009, le SYCTOM a eu recours à des centres de tri privés (pour les collectes sélectives, hors verre et encombrants) à hauteur de 40 497 tonnes. Par ailleurs, le SYCTOM a prévu en 2023 de disposer au sein de son parc d'installation de 260 000 tonnes de capacités de tri (hors verre et encombrants). Mais à cette date, en appliquant les objectifs du PREDMA avec les prévisions démographiques revues à la hausse par le SYCTOM, le besoin en capacités de tri s'élèvera en réalité à 292 835 tonnes. Il y a donc nécessité de construire de nouveaux centres de tri d'une capacité d'au moins 32 835 tonnes d'ici 2023 pour faire face à l'augmentation des collectes sélectives fixée par le PREDMA.
- Enfin, la loi Grenelle II du 12 juillet a instauré une limitation des capacités d'incinération et d'enfouissement sur chaque territoire couvert par un plan de prévention et de gestion des déchets non dangereux, visant notamment à mutualiser les équipements. Le projet d'une nouvelle usine incinération à Ivry-Paris XIII ne peut ainsi s'apprécier qu'à l'échelle régionale. Les projections du plan actuel ne permettent pas d'envisager ce projet sans dépassement de la limitation correspondant à 60 % des déchets non dangereux. Le Ministère a précisé qu'en cas d'un tel dépassement, les projets les projets d'incinération ou d'enfouissement sont « gelés ».

Scénario alternatif présenté par le Collectif 3R et ses implications sur les installations de tri et de traitement du Sycotom en 2023

Population	6 039 935	habitants	Prévention 2009-2023	14,00%	ratio OM 2023	351,7
-------------------	-----------	-----------	-----------------------------	--------	----------------------	-------

Ordures Ménagères (en tonnes)						
2 124 487						
Verre	matériaux secs hors verre		Bio déchets	OMR		
30,3	47,6		12,0	261,8		
183 010	287 501		72 479	1 581 497		
Recyclage	<i>Recyclage</i>	<i>Incinération</i>	<i>TMB biodéchets</i>	<i>TMB Ivry</i>	<i>TMB Romainville</i>	<i>Reste OMR = 1 581 497 – 315 000 – 315 000</i>
183 010	244 376	43 125	72 479	315 000	315 000	951 497
				<i>Total TMB</i>	<i>UIOM sarcelles</i>	<i>UIOM Argenteuil</i>
				630 000	40 000	45 000
					<i>UIOM St Ouen</i>	<i>UIOM Isséanne</i>
					630 000	460 000
						Capacité libre des UIOM = Somme capacité UIOM total - OMR restant à traiter
						223 503

taux de collecte sélective du Sycotom en 2023	25,6%
taux de collecte sélective visé par le PREDMA	23,2%
taux de collecte sélective réel au niveau national en 2007	19,0%

Besoins en tri (hors verre et encombrants)	287 501
Capacités de tri (hors verre et encombrants)	260 000
Sous capacités de tri	-27 501

Adéquation UIOM capacité / besoin	
FCR Ivry	77 000
FCR Romainville	77 000
Refus de tri	43 125
total	197 125
Bilan adéquation (vides de fours) = capacité libre - FCR – refus de tri	26 378
Capacité UIOM en réserve (St-Thibault)	25 000
	0
	0

Tonnages orientés vers une filière de valorisation matière et organique	
Verre	183 010
Matériaux secs hors verre	244 376
Biodéchets	72 479
Recyclage Ivry	15 000
Recyclage Romainville	15 000
Ferailles issues des mâchefers (2,5% des tonnages incinérés)	24 447
Total	554 312
Part des OM orientée vers une filière de recyclage ou valorisation organique	26%
FFOM Ivry	143 000
FFOM Romainville	143 000
Part des OM orientée vers une filière de recyclage ou valorisation organique en considérant un respect total des normes compost	40%

2 023

Rappel objectifs grenelle

45%

2 015

Tonnages orientés vers une filière d'incinération et d'enfouissement	
UIOM sarcelles	40 000
UIOM Argenteuil	45 000
UIOM St Ouen	630 000
UIOM Isséanne	460 000
Refus Romainville	80 000
Refus Ivry	80 000
Total	1 335 000
Part des OM orientée vers une filière d'incinération et d'enfouissement	63%



DOCUMENT N°2

Note explicative concernant le scénario « de compromis » présenté par le Collectif 3R dans le cadre de la concertation sur la reconstruction du centre de traitement des déchets d'Ivry – Paris XIII

Ivry-sur-Seine, le 02/12/2010

Justification de l'hypothèse retenue concernant la population

Il s'agit du chiffre présenté par le SYCTOM lors du débat public (5 916 531 habitants en 2020), augmenté des 120 000 habitants des 4 communes membres du SYCTOM déversant actuellement à l'incinérateur de Sarcelles.

Le Collectif 3R a choisi de conserver le chiffre du Débat Public, bien que ce dernier soit déjà le résultat d'une majoration par le SYCTOM des projections de l'INSEE.

En revanche, le Collectif 3R ne retient pas le chiffre présenté très tardivement par le SYCTOM lors d'une réunion le 4 novembre 2010 car il ne semble pas crédible à ce stade avancé de la réflexion, de revoir encore à la hausse les projections démographiques.

Justification de l'hypothèse retenue concernant les collectes sélectives

Les chiffres concernant les collectes sélectives hors verre et la collecte sélective du verre sont l'application stricte des objectifs du PREDMA pour 2019.

Bien que ces objectifs soient en deçà des objectifs du Grenelle et de la directive européenne, le Collectif 3R les retient pour les besoins de ce scénario « de compromis ».

Le Collectif 3R n'a pas choisi d'extrapoler de nouveaux objectifs régionaux pour la période 2019-2023, bien que cela sera certainement le cas avec le renouvellement du PREDMA en 2015 voire plus tôt si une révision ou des amendements sont effectués.

Le Collectif 3R a appliqué un taux de refus en centre de tri de 15 %, conformément aux objectifs du PREDMA pour 2019.

Enfin, le Collectif 3R a repris les conclusions de l'étude de faisabilité du SYCTOM sur la collecte séparative de biodéchets et les réponses apportées par le SYCTOM au Collectif 3R soit 72 000 tonnes de biodéchets collectables par an sur l'ensemble du territoire du SYCTOM.

Justification de l'hypothèse retenue concernant la prévention des déchets

Le Collectif 3R estime que, sous l'effet de politiques publiques dynamiques sur la prévention des déchets, et sous l'effet également de la montée en puissance prévue des filières de Responsabilité Élargie du Producteur (REP) existantes (notamment : déchets électriques et électroniques) ainsi que de la mise en place de nouvelles REP (textiles, déchets dangereux diffus...), la quantité d'ordures ménagères et assimilées à traiter par le service public va diminuer de **14 %** entre 2009 et 2023 (en 14 ans).

Ceci constitue donc une extrapolation raisonnable par rapport notamment aux objectifs de prévention du Grenelle 1 qui sont de -7 % entre 2009 et 2014 (en 5 ans), et par rapport à la diminution des OM de près de 7 % sur la période 2000-2008 constatée au niveau francilien (source : p. 11 du tableau de bord 2008 de l'ORDIF).

Justification des hypothèses relatives aux capacités de traitement (TMB, incinération, enfouissement)

Le Collectif 3R a conservé dans la liste des capacités de traitement à disposition du SYCTOM en 2023 l'incinérateur de Sarcelles et celui d'Argenteuil, pour les raisons suivantes :

- Souci de mutualiser au maximum les équipements disponibles sur le territoire régional,
- Souci de « solidarité territoriale » prônée par le SYCTOM,
- Principe de proximité (par exemple, les 4 communes de Pierrefitte-sur-Seine, Stains, Dugny, La Courneuve, qui sont plus proches de Sarcelles que de St Ouen).

Conclusions en termes de dimensionnement du centre de traitement des déchets d'Ivry-Paris XIII

- **Aucune capacité d'incinération n'est nécessaire en 2023 à Ivry-Paris XIII** au regard des projections démographiques, de collectes sélectives et des autres installations disponibles. Par ailleurs, comme l'indiquait déjà l'étude réalisée par le bureau Horizons et le cabinet d'avocats Faro & Gozlan pour le Collectif 3R en mai 2010, la fermeture de l'incinérateur d'Ivry ne suffira pas à rester en dessous de la limitation des 60 % de déchets incinérés ou stockés sur le territoire du SYCTOM. Même si cet objectif doit s'apprécier à l'échelle régionale, cela montre bien dans tous les cas que la reconstruction de l'incinérateur d'Ivry-sur-Seine va de toute évidence, à l'encontre de la loi Grenelle II.
- **Compte tenu de la population moindre que dans le scénario du SYCTOM, et de davantage de collecte de bio déchets, le TMB d'Ivry peut être dimensionné à 315 000 tonnes / an**, ce qui produirait un résidu qui pourrait être incinéré dans les incinérateurs existants du SYCTOM, étant donné que son PCI est tout à fait compatible avec les contraintes techniques de ces installations si cette FCR y est incinérée en mélange, ou bien encore utilisé en combustible dès que les normes françaises en seront disponibles.
- Ayant pris connaissance des pratiques dans les autres pays européens et dans la plupart des expériences françaises, ainsi qu'aux préconisations de l'ADEME, **le Collectif 3R reste très sceptique sur la possibilité de produire un compost aux normes à partir d'un TMB sur OMR**. Le résidu risquerait donc de partir en enfouissement.
- **Un centre de traitement de bio déchets d'une capacité de 52 000 tonnes / an**, en plus de celui en projet à Blanc Mesnil de 20 000 tonnes / an, permettrait de traiter les 72 000 tonnes de déchets organiques collectés séparativement sur le territoire du SYCTOM.

L'incidence financière de ce scénario de compromis présenté par le Collectif 3R est importante car elle réduirait le coût du projet à la charge des collectivités locales membres du SYCTOM de moitié.

A noter par ailleurs que **les capacités de tri des collectes sélectives du SYCTOM sont insuffisantes et le seront encore davantage en 2023** : en 2009, le SYCTOM a eu recours à des centres de tri privés (pour les collectes sélectives, hors verre et encombrants) à hauteur de 40 497 tonnes. Par ailleurs, le SYCTOM a prévu en 2023 de disposer au sein de son parc d'installation de 260 000 tonnes de capacités de tri (hors verre et encombrants). Mais à cette date, en appliquant les objectifs du PREDMA avec les prévisions démographiques présentées lors du débat public, le besoin en capacités de tri s'élèvera en réalité à 287 501 tonnes. **Il y a donc nécessité de construire de nouveaux centres de tri d'une capacité d'au moins 27 501 tonnes d'ici 2023 pour faire face à l'augmentation des collectes sélectives fixée par le PREDMA.**